

Une petite histoire de vie

Un jour, l'élève d'un Maître Soufi lui demanda :

« Maître, les humains sont naturellement bons pour la plupart, pourquoi y a-t-il tant de mal sur la terre ? »

Le Maître dans sa sagesse lui fit cette réponse :

« Sur cette terre, l'homme est bon à 90 pour cent, et le bon se sait légitime, alors il roupille !

Les dix pour cent de mal qui restent savent qu'ils ne sont pas légitimes et ils travaillent 24 h sur 24 !

Alors Mr Botbol, ce n'est pas parce que vous avez saisi l'opportunité d'une situation de recours au Conseil d'Etat qui ne vous appartenait pas forcément et qui mettait à mal plusieurs années de travail au sujet de la Politique Agricole Commune entre le Ministère et les différents protagonistes de l'agriculture Française que vous « œuvrez » pour le meilleur de l'ostéopathie animale !

De la notion du Savoir, de la Compétence et du Boniment:

Pour cela, il faudrait que vous reconnaissiez la réalité de votre situation et arrêtiez vos boniments sur une légitimité de votre action qui n'existe pas au regard de votre prétention à être ostéopathe animalier car en fait vous représentez fort mal « ceux » qu'on pourrait appeler « les praticiens en ostéopathie animale »

En France, la loi sur l'enseignement permet de transmettre n'importe quel Savoir dans la mesure où celui-ci n'est pas réglementé.

C'est ainsi qu'avant l'Art.75 de la loi de 2002, bien des ostéopathes ont été attaqués par l'Ordre des Médecins au regard du Monopole Médical imposé par la loi de Janvier 62. C'est ainsi que les écoles d'Ostéopathie historiques existantes depuis les années 80 n'ont obtenu un agrément d'exercice qu'en 2007 et transmettent depuis non plus un Savoir mais une Compétence réglementaire même s'il y aurait encore beaucoup à dire sur le sujet.

L'ostéopathie animale existe depuis que le Dr Giniaux, Vétérinaire, a eu l'idée d'adapter l'ostéopathie humaine et de la structurer en une pratique pour les animaux : il en est donc « l'inventeur ».

Les titulaires d'une compétence dans cette matière sont d'office :

- Les vétérinaires de part l'aspect d'omnipotence et d'omni valence que leur confère leur titre de médecin animalier, compétence d'autant plus grande s'ils sont titulaires d'un titre d'ostéopathe et encore bien supérieure s'ils ont un savoir en ostéopathie animale.
- Les ostéopathes, de préférence D.O, qui ont un Savoir en sciences fondamentales et en pratiques ostéopathiques sur l'animal .

suivent:

- Les titulaires d'un Savoir qui sont les « praticiens en ostéopathie animale » et il y a peut être du talent chez certains !

Les écoles et les « Marchands de rêves » :

Avant 2007, seules les écoles vétérinaires pouvaient légalement distribuer un titre ou un diplôme même si le cursus semble bien pauvre en la matière.

Se sont développées des structures prétendant offrir une formation officielle ou qui le deviendrait dans le temps, ce qui n'était que du boniment !

- **Le boniment est tout simplement la fable destinée à donner à une chose l'apparence de la vérité.**

Pire, depuis 2007, il existe une réglementation pour enseigner l'ostéopathie à savoir la nécessité d'un agrément du ministère de la Santé et l'obligation pour les enseignants d'avoir le titre et un numéro Adeli : c'est la Loi.

En regardant certains sites se gargarisant d'être formateurs en ostéopathie animale, laquelle, nous le rappelons n'a aucune existence légale, on s'apercevra que les collègues d'enseignants ne sont pas ostéopathes ce qui nous ramène directement à la directive n°4 du rapport de l'IGAS et au « **commentaire de Mr Botbol sur les problématiques de l'enseignement de l'ostéopathie humaine** »

Comment quelqu'un qui n'a **aucun Diplôme officiel concernant l'ostéopathie** ose venir nous donner des leçons !

- Il y a des praticiens en Ostéopathie animale qui peut être ont été formé avant 2002 ;
- Il y en a qui après 2002 aurait pu sentir que choisir une filière humaine avant d'intégrer un cursus animalier était plus judicieux;
- Mais ceux qui ont fait le choix de l'illégitimité à partir de 2007 ont fait un mauvais pari et ce ne sont pas les boniments et les tours de passe-passe ministériel de Mr Botbol qui vont légaliser leurs Pseudo-Diplômes, ni le rêve d'obtenir une légitimité à bon prix, c'est-à-dire 200€ d'inscription à l'O.A.E.

Car Mr Botbol, en dehors d'avoir pris des cours de boniments lorsque vous étiez président de l'Association des élèves à l'ESAO, ce n'est pas l'humilité qui vous étouffe lorsque vous affirmez : **« Nous avons entamé la même démarche auprès des Ostéopathes humains qui, au départ, estimaient que l'Ostéopathie leur appartenait. Nous leur avons fait comprendre qu'il leur manquait un maillon pour pratiquer l'ostéopathie animale et les avons invités à nous suivre. »**

- Nous sommes maintenant sur, Mr Botbol, que le GFIO et le ROF , peut être, apprécieront la portée de ces propos, car si l'ostéopathie n'appartient pas aux Ostéopathes, Mr Botbol, à qui appartient elle ?

Il me semble que certains décrets précisent cela, mais nous sommes sûrs que vous n'avez pas voulu les lire.

- D'ailleurs il ne suffit pas de parler, c'est pour cela qu'en matière d'ostéopathie animale, nous allons proposer lors de notre entrevue au Ministère de l'Agriculture, la mise en place d'un Clinicat équin, peut être dans une Ecole vétérinaire, réunissant la fine fleur de cette pratique dont vous faites forcément partie. On verra vite si vous tenez la route face à nos champions. Vous les connaissez, ils sont sur notre site.

Quand à vos collègues de l'O.A.E, nous ne pouvons que les inciter à changer de Président, d'une part, et envisager de ramener leur prétention à une réalité, celle de « praticiens en Ostéopathie

Animale », que nous pourrions, alors, regarder de manière plus objective et bienveillante au regard des propos qui ont été rapportés dans cet article de Presse.

Eh non, Mr Botbol, vous n'êtes pas et ne serez jamais le Chainon manquant ; celui-là s'appelait **Dominique Giniaux-Docteur en Ostéopathie Animale**, et il faut encore une fois rendre à César ce qui appartient à César.([voir article du Dr Giniaux dans la rubrique Ostéopathie Animale](#)).

Vous n'êtes et ne serez malheureusement jamais qu'un Bonimenteur, quelqu'un qui veut échapper à sa réalité.